

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade
February 29, 2023

Senator Housakos asked what the Ukrainian carbon tax (in Canadian dollars) is per tonne, compared to the Canadian carbon tax per tonne.

“Senator Housakos: Minister and officials, can you share with the committee what is the Ukrainian carbon tax in Canadian dollars per tonne compared to what we pay here in Canada per tonne?”

I agree that, when we have these trade agreements, we need to be in full alignment with the trading partners we sign the deals with.

Would the minister or officials know what the actual Ukrainian carbon tax price is per tonne in Canadian dollars compared to ours, if you can share it with the committee?

Ms. Ng: I do not have that number. I will ask my officials if they can answer.

The Chair: Mr. Foster?

Mr. Foster: Unfortunately, I do not have that number. We could endeavour to follow up on it.”

RESPONSE

The Environment Chapter in the modernized Canada-Ukraine Free Trade Agreement recognizes that trade plays an important role in addressing the threat of climate change.

Cooperation is a key to achieving those objectives. The focus is on working together on environment issues; it is not about harmonizing policies or approaches, and the Chapter explicitly recognizes the sovereign right of each Party to establish its own levels of domestic environmental protection and priorities.

The Chapter includes an indicative list of possible areas of cooperation on climate change, including on carbon pricing and carbon leakage, energy efficiency, transitioning to clean energy, and the deployment of cost-effective, low emissions technologies and alternatives. Activities must be of mutual benefit and are subject to the availability of resources. Activities can include dialogues, workshops, seminars, conferences, collaborative programmes and projects, training, best practices, and exchange of experts.

Ukraine has had a carbon tax in place since 2011. The average carbon price in Ukraine at the time of the launch of the FTA negotiations was CAD1.29. In 2023, the price was CAD 1.11. It applies to CO₂ emissions from stationary sources, mainly industry, power and building sectors and covers all types of fuels, including all fossil fuels. Ukraine’s parliament approved a carbon tax rate increase, to start January 1, 2022, with up to 70% of the revenue to be used to reduce CO₂ emissions and encourage decarbonization in certain sectors.

In addition, Ukraine plans to establish an Emissions Trading System (ETS) to reduce emissions through a market-based cap and trade system. The creation of an ETS system is consistent with Ukraine’s obligations under the Ukraine-European Union Association Agreement (2017). Although Ukraine has established a national monitoring, reporting and verification system for GHG emissions, Russia’s invasion of Ukraine has prevented Ukraine from finalizing its ETS.

In Canada the federal carbon pricing system has two parts: a regulatory charge on fossil fuels like gasoline and natural gas, known as the fuel charge, and a performance-based trading system for industries, known as the Output-Based Pricing System. The average carbon price in Canada at the time of the launch of the FTA negotiations was CAD 50.00. In 2023, the price was CAD 65.00.

Comité permanent du Sénat des affaires étrangères et du commerce international Le 29 février 2023

Le sénateur Housakos a demandé quel était le montant de la taxe carbone ukrainienne (en dollars canadiens) par tonne, par rapport à la taxe carbone canadienne par tonne.

« **Sénateur Housakos** : Monsieur le ministre et mesdames et messieurs les fonctionnaires, pouvez-vous communiquer au comité le montant de la taxe ukrainienne sur le carbone en dollars canadiens par tonne par rapport à ce que nous payons ici au Canada par tonne ?

Je suis d'accord pour dire que, lorsque nous concluons ces accords commerciaux, nous devons nous aligner pleinement sur les partenaires commerciaux avec lesquels nous signons ces accords.

La ministre ou les fonctionnaires sauraient-ils quel est le prix réel de la taxe carbone ukrainienne par tonne en dollars canadiens par rapport au nôtre, si vous pouviez le communiquer à ce comité ?

Mme Ng : *Je n'ai pas ce chiffre. Je demanderai à mes fonctionnaires s'ils peuvent répondre.*

Le président : *Monsieur Foster ?*

M. Foster : *Malheureusement, je n'ai pas ce numéro. Nous pourrions nous efforcer d'y donner suite. »*

RÉPONSE

Le chapitre sur l'environnement de l'Accord de libre-échange (ALE) modernisé entre le Canada et l'Ukraine reconnaît que le commerce joue un rôle important dans la lutte contre la menace des changements climatiques.

La coopération est essentielle pour atteindre ces objectifs. Il s'agit de travailler ensemble sur des questions environnementales. Il ne s'agit pas d'harmoniser les politiques ou les approches et le chapitre reconnaît explicitement le droit souverain de chaque partie d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement et ses propres priorités.

Le chapitre comprend une liste indicative de domaines de coopération possibles en matière de changements climatiques, notamment en ce qui concerne la tarification du carbone et les fuites de carbone, l'efficacité énergétique, la transition vers des énergies propres et la mise en œuvre de technologies et de mesures de recharge rentables et à faibles émissions. Les activités doivent être mutuellement bénéfiques et en tenant compte de la disponibilité des ressources. Les activités peuvent inclure des dialogues, des ateliers, des séminaires, des conférences, des programmes et des projets de collaboration, des formations, des meilleures pratiques et des échanges d'experts.

L'Ukraine a mis en place une taxe carbone en 2011. Le prix moyen du carbone en Ukraine au moment du lancement des négociations de l'accord de libre-échange était de 1,29 CAD. En 2023, le prix était de 1,11 CAD.

Elle s'applique aux émissions de CO₂ provenant de sources fixes, principalement les secteurs de l'industrie, de l'électricité et du bâtiment, et couvre tous les types de combustibles, y compris les combustibles fossiles. Le parlement ukrainien a approuvé une augmentation du taux de la taxe carbone, entrant en vigueur le 1er janvier 2022. Jusqu'à 70 % des recettes seront utilisées pour réduire les émissions de CO₂ et encourager la décarbonisation dans certains secteurs.

En outre, l'Ukraine prévoit de mettre en place un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) afin de réduire les émissions par le biais d'un système de plafonnement et d'échange basé sur le marché. La création d'un système d'échange de quotas d'émission est conforme aux obligations de l'Ukraine en vertu de l'accord d'association Ukraine-l'Union européenne (2017). Bien que l'Ukraine ait mis en place un système national de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de GES, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a empêché l'Ukraine de finaliser son système d'échange de quotas d'émission.

Au Canada, le système fédéral de tarification du carbone comporte deux volets : une taxe réglementaire sur les combustibles fossiles tels que l'essence et le gaz naturel, appelée "redevance sur les combustibles," et un système d'échange basé sur les performances pour les industries, appelé "système de tarification fondé sur le rendement." Le prix moyen du carbone au Canada au moment du lancement des négociations de l'ALE était de 50 CAD. En 2023, le prix était de 60,00 CAD.